



## **Visioconférence : gestion des congés pendant la période de confinement**

**jeudi 16 avril 2020 à 14h**

**Présidente de séance** : Mme Godefroy

**Présence de l'administration** : Mrs Menut, Chesnel, Lethimonnier, Cormier et Mme Quellier

**Présence des Organisations syndicales** : CGT Marie-Agnès FOURNICHOT, Maxime DEBOUT et Karine EUVRIE pour le compte rendu, FO, CFDT, FAFPT, CFTC

**Objet** : Réunion spécifique « gestion des congés pendant la période de confinement »

**Rappel de la position de l'administration suite à la réunion précédente du 14 avril :**

Lors de la réunion du 14 avril dernier l'administration expliquait que, c'était par souci d'équité qu'ils avaient réagi, l'employeur public n'ayant pas la possibilité d'imposer de congés. Certains agents travaillent en télétravail, et d'autres en physique, qu'ils soient en congés, cela est normal. L'annulation des congés, ce sont pour ceux qui sont en PCA qui ont été concernés et donc ne leur sont pas décomptés. Ceux qui sont confinés ne participent pas au PCA. Les agents qui ont posé pour avril sont validés, donc sont retirés. Ce qui veut dire les agents qui travaillent ou télétravail, seraient soumis à plus de travail. Ceux qui sont en ASA, pourraient eux prendre leurs congés à la sortie du confinement, cela ne paraît pas juste. Par conséquent, les agents qui ont posé leur congé prévisionnel doivent être validés. Ceux qui posent au dernier moment, et dont les plannings prévisionnels ont été validés, doivent être maintenus. Il y a aussi, les agents qui travaillent dans les EHPAD, les agents n'ont pas de prise de congés, et c'est une préoccupation. Il y a pourtant de la fatigue qui est bien là. La prise de position de façon à ce qu'il y est de l'équité a donc été validée en lien avec le Maire.

M. MENUT ayant précisé que l'autorité territoriale peut annuler les congés. A l'heure actuelle des collègues qui sont au travail et prennent des congés, cela est tout à fait normal. Les collaborateurs, aussi ont besoin de prendre leurs congés. Certains agents avaient prévu leurs congés. Les ATSEM, par exemple, sont en congés imposés par la collectivité dû au calendrier des vacances scolaires et pourraient demander l'annulation de leurs congés également. Qu'on soit confiné ou au travail, les congés doivent être pris.

La CGT avait donc exprimé son désaccord et formulé des propositions par mail à Monsieur le Maire et Mme L'adjointe au personnel le soir de la réunion. Mail du 14 avril 2020 :

« Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe au personnel,

*Suite à notre réunion à distance de ce jour et dans la perspective de celle à nouveau prévue ce jeudi 16 avril, voici les positions et propositions de la CGT quant à la question des congés :*

*Nous avons bien conscience que l'ensemble de nos collègues mobilisé.es dans le cadre du PCA ne peuvent pas jouir comme ils/elles le voudraient de leurs congés tandis que les agent.es confiné.es à domicile, elles/eux, sont soit en télétravail, soit en autorisation spéciale d'absence (ASA), et, de facto, bénéficieraient d'un traitement plus favorable.*

*Selon l'administration ce jour, cela générerait une iniquité entre agent.es quant aux droits à congés, et pourrait augurer d'une difficulté à anticiper le fonctionnement et l'organisation du Service Public, à terme.*

*Nous ne contredisons pas ce postulat, mais cependant, nous souhaitons considérer la chose de manière différente dans le contexte inédit que nous vivons et pour lequel les agent.es et le Service Public méritent d'être grandement salués. En effet, nous pouvons nous honorer d'avoir un Service Public solide et efficace sans lequel probablement la gestion de cette crise inédite n'aurait pas le même résultat auprès des plus fragiles de nos administré.es ou pour les autres missions essentielles.*

*Dans ce contexte que nous vivons, et alors que les agent.es des services non-essentiels (en ASA ou télétravail) se sont vus imposer leurs congés sur la seule base d'un planning prévisionnel, nous avons réagi vivement face à ce qui nous paraît être une injustice, et pour laquelle de surcroît nous questionnons la légalité en l'absence de directive claire du ministère :*

- nous avons rappelé que les agent.es confiné.es ne sont pas en vacances mais bien assigné.es à domicile ;*
- de ce fait ils/elles ne peuvent émarginer aux congés RTT (hors Télétravail) ;*
- l'ensemble des pôles n'établissent pas, loin s'en faut, des plannings prévisionnels de congés. Ceci expose de fait les agent.es à l'arbitraire alors qu'ils/elles le font par anticipation du fonctionnement du service. A l'heure où nous nous parlons, les agent.es se voient pénalisé.es pour avoir "envisagé de poser" des congés à telle ou telle date, parce qu'ils/elles avaient un projet familial qui vu le contexte est devenu caduque (séjour par ex), et a contrario, les agent.es qui n'avaient pas anticipé le planning du service gardent le bénéfice de leur congés.*

*L'inscription des congés dans chronotime, de manière unilatérale par le N+1 (alors qu'il a toujours été possible de revenir dessus auparavant si tel était leur choix), résonne pour les agent.es comme une triple peine et une profonde injustice, puisque croyant bien faire et alors qu'ils/elles n'ont rien demandé.*

*Nous considérons que les agent.es mobilisé.es dans le cadre du PCA, méritent quant à eux/elles un égard particulier. Notre collectivité doit être exemplaire et nous demandons à ce que les agent.es en activité dans le contexte sanitaire actuel, puissent obtenir une prime journalière particulière vis à vis de leur mobilisation dans une exposition au Covid et dans un stress et une anxiété que tout le monde peut comprendre. Ils/elles doivent aussi pouvoir bénéficier de jours de*

*repos compensateurs, soit dans la période actuelle au vu de leur état de fatigue ou après la crise, et cet octroi de repos compensateur doit être forcément détaché de leurs classiques droits à congés et RTT.*

*L'organisation de la continuité de service doit également s'opérer secteur par secteur, au sein du CCAS par exemple, tout comme pour les ATSEM mobilisé.es y compris lors de leur classique période de congés que sont les vacances scolaires. L'appel à volontariat des agent.es déclaré.es disponibles doit être réellement effectif afin que ceux/celles-ci pallient lorsque c'est possible, au remplacement des agent.es en repos.*

*Notre collectivité doit être progressiste et exemplaire dans la période, et reconnaître que ces métiers sur le devant de la scène aujourd'hui méritent tout l'égard qui leur est dû. La reconnaissance de ces métiers trop souvent pénibles, mal payés et exercés majoritairement par des femmes doit être une réalité à Cherbourg-en-Cotentin, et cela passe par des mesures exceptionnelles dans l'attente de mesures nationales, et pas seulement à 20h aux balcons.*

*En résumé, nous exigeons de ne pas imposer les congés prévisionnels prévus dans certains services par mesure de justice vu la période subie par tous les agent.es, et de leur donner la possibilité de les annuler si tel est leur choix dès à présent, notamment pour la deuxième semaine des vacances scolaires.*

*Nous vous demandons des mesures compensatoires exceptionnelles, tant financières que de repos pour les agent.es mobilisé.es en PCA.*

*Nous vous demandons de repousser après le 31 décembre 2020 (mai 2021 ?) la date butoir de pose des congés et de Compte Épargne Temps pour pallier en partie au problème.*

*Il ne nous est pas envisageable de penser que ces mesures concernant les congés imposés arbitrairement soient prises par soucis d'économies ? Alors qu'un soutien de 500 000 € vient d'être octroyé aux associations, les agent.es ne comprendraient pas, eux/elles qui les aident à l'année par leurs missions, qu'ils/elles ne soient pas considéré.es à leur juste valeur.*

*Enfin, à l'instar de votre prise de position demandant la fin des suppressions de postes à l'hôpital, que nous saluons, nous vous demandons d'exiger :*

- le dégel immédiat du point d'indice ;*
- le rétablissement de la prime annuelle ;*
- l'abrogation du jour de carence ;*
- l'abrogation de la loi dite de transformation de la FP et du projet de loi de réforme des retraites.*

*Sachant pouvoir compter sur votre attachement au Service Public et à nos agent.es,*

*Recevez Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe au personnel, nos syndicales salutations. »*

**Réponse aux propositions de la CGT :**

Mme Godefroy rappelle que la crise est douloureuse pour l'ensemble de la population. Ces conditions de confinement sont difficiles n'ayant pas de délai de dé-confinement et de la manière dont il s'opéra. Il est à noter qu'aucun agent de Fonction Publique n'est en chômage partiel. En revanche, la solidarité sera l'affaire de toutes et tous, et l'affaire de chacune, chacun. Le service public est à féliciter car le but premier est d'être au plus près des habitants et nous sommes dotés d'un service public de grande qualité, il est important de le repreciser, car nous en sommes toutes et tous convaincus. Nous devons agir en fonction des décisions gouvernementales, et notamment, dans le cadre de l'état de droit de l'urgence sanitaire. L'administration est attentive est soucieuse de la reprise après confinement, qui va se faire progressivement et la réflexion est actuellement portée sur la façon dont les services vont être remis en place avec la pression des agents qui seront sur le pont. Nous avons fait part à Monsieur le Maire, concernant les congés dont les agents faisaient opposition. Nous avons regardé ce qu'avait exposé le Ministre DUSSOPT. La position de l'administration pour la prise de congés étant : prise de congés obligatoires de 5 jours entre le 15 mars et le 11 mai pour tous les agents et quel que soit les pratiques des directions, de façon à répondre à l'équité. Que les agents soient en confinement ou pas, les congés étant nécessaires pour l'équilibre des agents afin de préserver leur aspect psychologique. La collectivité s'appuie sur les préconisations de l'Etat et c'est ce qui est mis en œuvre dans bon nombre de collectivité et semble plus adaptée à celle qui avait été proposée au départ. Aussi, il pourra être mis en place le décalage de la date butoir de pause des congés qui actuellement est au 31 décembre, permettant ainsi d'assurer les mobilisations des agents et d'éviter de pénaliser les agents qui travaillent actuellement et souhaitent poser les congés. Le maire propose également une prime aux agents qui travaillent, se basant sur l'ordonnance du 15 avril. Le coût financier pour la ville sera précisé ultérieurement.

CGT : Cette réponse n'est pas satisfaisante. L'autorité territoriale a la possibilité de mettre en place cette procédure mais elle n'est pas obligatoire. Cette proposition n'est pas logique donc n'est pas acceptable. Les agents ne sont pas en vacances mais en confinement. L'esprit de l'ordonnance, précise en fait que c'est aux salariés de porter cette crise sanitaire, c'est une profonde injustice, quand on sait ce qu'on impose aux fonctionnaires depuis des décennies notamment concernant le gel du point d'indice entre autres. On se doit d'être plus progressiste dans notre collectivité. Nous avons transmis un exemple de ce qui s'opère à Poitiers (PS), qui a fait d'autres choix : maintien des jours RTT, la non-imposition des congés, maintien des salaires etc. Des agents s'inquiètent sur ces sujets et sur la perte de salaires, puisqu'on leur prend des congés pourquoi pas du salaire. Exercer ses missions dans le cadre du PCA ne doit pas être un obstacle à la pause de congés. La CGT ne peut pas être favorable à cette proposition que la collectivité impose les congés aux agents dans la période.

FO : En accord avec la CGT.

M. MENUT : La première proposition avait été faite par souci d'équité. Dans cette nouvelle proposition, il est pris en compte les disparités des services sans remettre en cause le fait de poser des congés, que les agents soient en PCA, confinement ou télétravail. Cependant, chaque agent de la collectivité doit poser entre le 15 mars et le 11 mai 2020, 5 jours de congés. C'est

une mesure qui est mise en œuvre dans un certain nombre de collectivités, peu importe l'étiquette politique de la collectivité. La seconde mesure proposée est plus favorable que pour les personnels de l'état. Par ailleurs, elle restaure ce principe d'équité auquel les OS sont attachés et ainsi quel que soit le positionnement actuel des agents, ils sont toutes et tous traités de la même manière.

CFDT : Cette proposition est égalitaire mais pas équitable. En opposition à obliger des agents de payer la situation du confinement, c'est insupportable. Les soucis de prise de congés ne sont pas ignorés, mais il faut prendre des dispositions adaptées, telles que la CGT les a présentées.

M. MENUT : Tous les agents devront poser 5 jours de congés entre le 15 mars et le 11 mai.

CGT : Dans la Fonction Publique, l'employeur n'est pas tenu d'imposer des congés à ses salariés. Dans l'ordonnance DUSSOPT, il n'y a pas d'obligation. Il ne faut pas faire croire aux agents que c'est obligatoire par solidarité. L'action des agents en PCA doit être reconnue. Personne n'a choisi d'être confiné. Les agents subissent la situation. Vous aviez évoqué le coût financier, il ne faut pas se cacher derrière le coût.

M. MENUT : les collectivités essaient de venir en aide aux associations qui participent à l'aide de la population. La question a été posée de savoir le coût et voir quel effort peut être fait concernant la prime notamment, et le coût pour la collectivité. L'ordonnance n'impose pas, effectivement, mais si on compare ce que propose CeC, et ce qui est imposé aux fonctionnaires de l'Etat, notre proposition est plus favorable.

CGT : les économies sont tout de même sous-jacentes, ce sont vos arguments. Nous sommes en droit de supposer et d'imposer ceux de la CGT.

Mme Godefroy : se dit écœurée par le mail de la CGT faisant référence aux aides apportées pour les associations dans la période. Que la ville souhaite soutenir les associations dans ce contexte est légitime.

CGT : Il ne s'agit pas de dénoncer les mesures ou que les associations soient soutenues. Mais il faut comprendre que dans le contexte, aider les associations et pas les agents est mal perçu. Ce choix d'imposer les congés, évidemment, c'est une question de masse salariale. Qu'est ce qui impose ? Préside à ce choix ? Pourquoi ne pas appliquer les mesures comme la ville de Poitiers ? La situation est exceptionnelle, on peut débattre, sans pour autant s'accuser.

M. MENUT : pour les primes le Maire s'est prononcé pour que cette prime soit versée aux agents, directement versée sur le compte des agents concernés. Le Maire y répond favorablement, il est particulièrement reconnaissant et fier des agents. Il y a la crise et après la crise et nous aurons besoin de monde pour assurer, car cela va devoir se faire progressivement. Nous devons être capables de gérer les congés des agents, par anticipation sans manquer de bras. La préoccupation de Monsieur le Maire, est que les agents soient disponibles sans faire appel à des contractuels remplaçants.

CFDT : Toutes les structures seront rouvertes petit à petit. Ne pas faire appel à des contractuels, est faux, cela aura lieu. Le déploiement des agents se fera automatiquement pas leur disponibilité, et pour cela ils seront prêts à chambouler leur mission habituelle, il faut prendre en compte cet aspect.

M. MENUT : La force de travail est présente, et devrait être nécessaire pour remettre la collectivité sur pied. Le schéma de dé-confinement n'est pas connu, il n'y a pas de mode d'emploi. C'est le gouvernement qui donnera la suite des procédures à adapter.

CGT : Le gouvernement est effectivement à transmettre des directives, mais on ne peut pas fustiger les ordonnances Macron et les appliquer dans sa propre collectivité. Les agents ont conscience que le dé-confinement va être compliqué. La réouverture des écoles le 11 mai est irresponsable. L'idée est de mettre les agents au boulot et pour cela remettre les enfants à l'école, et on le sait : la pandémie reprendra. La gestion des Services Publics va nécessiter l'investissement des agents en nombre. Nous avons recensé les agents qui seraient disponibles, et ce faisant, nous devons attribuer des missions temporaires à ces agents disponibles. Nous souhaitons à la CGT que ce dispositif soit mis en place. Le 13 mars, le maire ne nous a pas évoqué la prise des congés obligatoires, au contraire il nous a indiqué qu'il n'y toucherait pas. Nous sommes surpris, même si le confinement perdure. Mais les droits acquis ne doivent pas être repris aux agents. C'est un autre projet de société qu'il faut construire, il faut trouver un bon fonctionnement, solidaire pour faire avancer notre collectivité et soyons porteurs d'un vrai projet progressiste, soyons un exemple.

CGT : les agents seront disponibles. Les agents confinés et disponibles il y en aura pour assurer la reprise. Les agents sont prêts à travailler même sur d'autres missions. Nous sommes sollicités par des agents qui subissent des pressions pour poser leurs congés prévisionnels.

M. MENUT : Quelles directions ?

CFDT/ CGT : Territoire Equeurdreville, CTM, PPULCE. Une note serait rédigée à l'issue de la concertation des OS, bien que les OS ne fussent pas sollicitées au départ. Des agents ont déjà vu leurs congés validés dans Chronotime, sans avoir consulté les agents. Les agents subissent cette décision arbitraire.

Mme GODEFROY précise que ce n'est pas cette consigne qui a été transmise aux Directions.

CFDT : il est précisé qu'une application se fait à la carte.

M. MENUT : les directions ont continué d'appliquer la consigne que j'ai transmise.

CGT : Certains chefs d'équipe ont validé des congés RTT et CA sans demander l'avis. Psychologiquement ca s'ajoute au mal être.

M. MENUT : nous avons conscience des problèmes. Le nombre de soucis à résoudre chaque jour est considérable. Tout n'est pas parfait et des choses sont encore à améliorer. Il est vrai qu'il manque du matériel, même si on fait tout ce qu'on peut pour avoir le matériel pour la reprise. Cette situation est anxiogène pour tout le monde, mais nous cherchons les solutions pour que cela se passe au mieux. L'esprit du confinement, c'est pour protéger des agents et limiter les transports d'un lieu à un autre, et donc de concentrer les missions sur les missions essentielles pour assurer la continuité des Services Publics. La collectivité travaille au ralenti, tous les services ne sont pas concernés par le PCA. On ne peut pas faire retravailler les agents s'il n'y a de protection nécessaire.

CHESNEL : Sur les congés, dans le cadre de la continuité de service, beaucoup d'agents travaillent et sollicitent les congés, et demandent comment poursuivre le PCA s'ils sont en congés. Ils demandent à être en congés car ils ont besoin de se reposer. En termes d'équité il faut mesurer les décisions qui sont prises.

CGT : Nous n'empêchons pas les agents de poser leurs congés. C'est une mesure collective juste de base qu'il faut choisir et il semble que l'imposition de congés n'est pas juste. Le confinement est imposé, alors pourquoi imposer les congés ? Il faut solliciter les agents disponibles, que les agents mobilisés puissent bénéficier de jours de repos compensatoires et mettre en place les agents disponibles en remplacement. Nous ne comprenons pas cette mesure arbitraire d'imposer des congés, c'est injuste.

M. CHESNEL : Il ne faut pas faire de polémique, mais dans le secteur du privé, les salariés donnent des congés.

CGT : C'est un avis personnel !

M. MENUT : afin de clore le débat, je propose que Monsieur le Maire vienne en personne, soutenir cette proposition, et cette décision équitable. On peut tourner en rond, il serait plus simple que le Maire fasse connaître sa position, avec sa vision globale de la crise, avec la vision aussi de ce que subissent les acteurs économiques du territoire et des associations avec qui un travail conséquent est fourni par solidarité. Lui-même exprimera les valeurs qui animent sa démarche, en tenant compte des valeurs du Service Public qu'il a au cœur. C'est ce cheminement qui lui semble juste et de ce fait l'a amené à présenter ces mesures.

CGT : Nous respectons la position de Monsieur le Maire. Nous demandons que les agents puissent avoir des repos compensatoires, que les agents disponibles soient mis en place. Nous insistons : les fonctionnaires ne doivent pas payer encore cette crise sanitaire et économique. Nous ne laisserons pas faire, la CGT prendra ses responsabilités.

CFDT : Il est trop tôt pour prendre les mesures des congés. La prime n'est pas mise en place et devrait l'être.

Mme GODEFROY : par souci du dialogue social que nous vous avons évoqué les primes des agents mobilisés au PCA sont en cours de discussion. Nous avons parlé des primes, alors que nous n'étions pas encore tenus de le faire.

CGT : C'est en démocratie sociale que nous devons travailler. L'application qui est faite aujourd'hui des congés, n'est pas logique. Nous aurions dû être consultés en amont. Cela ne peut pas se passer sereinement. C'est une confrontation de point de vue. Vous avez reçu nos propositions, nous les maintenons.

M. MENUT : La proposition sera retransmise. En revanche, le Maire ne reviendra pas sur sa position mais viendra pour vous l'exprimer, sans avoir le sentiment que ce soit discriminatoire ou vexatoire. Vous connaissez son sens du service public. Il l'a eu à l'esprit dans cette proposition qui est faite. C'est une vision globale de la collectivité et qui est équilibrée et dont il espérait avoir l'assentiment des représentants du personnel.

CGT : L'ensemble des agents sont en désaccords. Il n'y a pas de reconnaissance du travail. Cette proposition n'est pas satisfaisante pour les agents ni les OS.

FAFPT : En l'occurrence nous sommes d'accord avec les positions des OS. La perte de congés est incomprise. L'effort de remettre en route les services de la collectivité est nécessaire mais pas au détriment des congés des agents.

M. MENUT précise que si les 5 jours ont déjà été pris sur cette période, de ce fait, les agents n'ont pas besoin de poser davantage. La proposition des OS est donc de ne pas poser de congés durant toute la période, y compris si pour certains agents dont l'activité ne reprendrait qu'en septembre par exemple ?

CGT : Non, il faut redéployer les agents disponibles qui seront favorables à se mobiliser.

CFTC : Même avis que les OS. Il va falloir des mains pour redémarrer, nous en avons les capacités. Bon nombre d'agents vont avoir du mal à comprendre qu'il faudra se mobiliser et qu'il faudra aussi prendre des congés imposés.

Mme GODEFROY : Monsieur le maire viendra vous expliquer le fond des arguments. Sa conviction restera la même et Mme Godefroy partage cet avis, sans développer davantage son point de vue.

L'ensemble des OS est favorable à une prochaine visioconférence en présence de M. le Maire. Une date sera transmise ultérieurement.

CGT : Il sera difficile de mobiliser des agents, par le biais d'appel à volontariat, dès lors que l'on ait imposé des prises de congés, ça sera de fait démotivant.

CGT : 2 autres questions : la présence de l'encadrement est-elle bien à pied d'œuvre actuellement, comment sont gérées les équipes ? En tant que représentant il nous faut des réponses. Le statut des OS, membres du CHSCT, qui ne peuvent pas se rendre compte sur place de la mise en œuvre des mesures et des conditions de travail des agents, on doit avoir une visibilité et agir en toute transparence, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. MENUT : les encadrants sont en télétravail et d'autres sur le terrain. Nous avons remonté l'info pour le droit syndical, il n'y a pas de texte qui encadre. Mais, effectivement, c'est une préoccupation et le retour est trop maigre.

CGT : Le fait précède le droit, il faudrait faire le nécessaire rapidement, dans notre collectivité.

CFDT : le télétravail soit plus valorisé et la vérification du temps de travail. Des règles devraient être fixées.

Mme GODEFROY : Le télétravail n'avait jamais mis en place avant la pandémie, il faut donc le travailler.

FO : reprise des agents dans différents services, quelle règles seront mises en place ?

M. MENUT : pour l'instant il n'y a pas de mode opératoire, mais en revanche certains modèles de reprise sont en train d'être travaillés. La période de remise en place, ce fera petit à petit. Il faudra équiper les agents en EPI. La reprise sera sûrement conditionnée par la pénurie des masques. Pour le télétravail, il y a un ensemble de dispositifs qui ont été transmis aux agents concernés. L'enjeu technique a été compliqué, mais cela s'est mis en place petit à petit.

CGT : Pour le télétravail, une note de la DSI a été diffusée, des directions précisent des heures, des demies-journées, cela questionne les agents, notamment en terme de prise en compte de la rémunération. En ce qui concerne la reprise du travail la position de la CGT est claire : pas de matériel de protection pas de travail.

M. MENUT : Globalement, ce n'est pas organisé, et les méthodes ne sont pas assez mises en avant. Nous essayons de donner des éléments pour que les agents se structurent en lien avec la DSPMET.

M. CORMIER : un volet explicatif sur la partie encadrement a été faite, comment bien encadrer ses agents, risques de l'ergonomie, l'isolement, des éléments ont été communiqués. Des infos ont été transmises, mais il faut sûrement compléter le mode opératoire.

CGT : La note est assez précise, mais les agents ont pour certains une consigne différente et sont perdus.

M. CHESNEL : En ce qui concerne la rémunération des agents en télétravail, elle n'a pas changé par rapport à d'habitude. Toutes les rémunérations sont maintenues pour tous les agents.

CGT : La DSPMET a été repérée dans le cadre de missions spécifiques de centralisation des statuts différents des agents..., mais il ne faudra pas qu'elles obèrent des missions exercées normalement par les directions des agents, pourquoi ce choix ?

M. CHESNEL : Ce choix a été mis en place pour faciliter, beaucoup de questions qui faisaient intervenir la DSPMET, il semblait plus simple de centraliser les demandes auprès d'un même service.

M. MENUT : c'est la crise, il a donc fallu s'organiser rapidement avec une organisation au plus proche de la médecine de prévention.

CORMIER : il y a eu très tôt une identification des problématiques et la DSPMET a été aussitôt vigilante pour que l'encadrement soit mis en avant.

CGT : l'encadrement doit être mis en responsabilité, ce contact entre les agents et les hiérarchies n'a pas toujours été fait. En ce qui concerne le matériel de protection, notamment pour les agents du service Nettoyement, y a-t-il le matériel, où en est-on au niveau de la redescende du matériel ?

M. MENUT : les interrogations ont été remontées à Mme Hanouel, et les besoins sont en cours de recensement. Il faut améliorer la situation, et c'est en cours. La plupart des actions recommandées par l'Etat, ont été remises en place par la collectivité, l'Etat ayant très peu participé à la mise en place de matériel nécessaire. La collectivité ne sera pas soumise à l'application du 1,2% de limitation des dépenses nouvelles (contractualisation). La solidarité devra jouer au niveau national, les collectivités à partir de 2021, devront refaire un effort pour compenser le coût de la crise.

CGT : Donc acte, si les 1,2% ne s'appliquent pas, quelles suites seront données à cette crise ? En ce qui concerne les masques, certains maires font appeler à des couturières, ce qui signifie que c'est bel et bien une protection à prendre en compte en terme de limitation de la propagation du virus. Nous avons une couturière à la ville, qui pourrait être mise à la confection de masques, des couturières en tant qu'agents disponibles, peuvent faire partie des personnels volontaires pour participer à cette mission ? Et s'il n'est pas appliqué les 1,2%, alors la questions budgétaire ne fait plus foi, et permet alors de ne pas imposer les congés aux agents !

M. MENUT : Des prototypes de masques pourront être faits par la collectivité. Il n'est pas interdit de faire ces masques, même s'ils n'auront pas d'utilité comme ceux préconisés. Les problèmes se posent aussi de commander des élastiques et du tissu. Les entreprises ne peuvent plus répondre aux besoins des commandes.

CFDT : EPI avez-vous une projection du montant du matériel ?

M. MENUT : il n'y a pas de montant, mais toutes les lignes budgétaires seront mises à contribution, cette somme sera considérable et dépendra des mesures à mettre en place à

compter du 11 mai prochain. Un exemple : une commande de masques a été faite le 15 mars dernier, elle n'a toujours pas été livrée. Pour donner une idée : avant la crise 1 masque coûtait 0,30 cts d'€, aujourd'hui il coûte 1,20€.

FO : Quelle quantité de masques à commander ?

M. MENUT : Pour le CCAS il faut 5000 masques par semaine, par exemple. Pour le CCAS c'est facile, mais pour le reste des équipes, c'est à appréhender.

FAFPT : Dans la réflexion de la reprise et ce qu'il va falloir mettre en place, les agents ne pourront pas tous porter des masques selon leurs missions. Il semble que les masques FFP3 seraient peut être adaptés, mais les agents en extérieur ne pourront pas travailler avec ce type de masques, surtout que la période estivale arrive. Les agents sont prêts à reprendre le travail mais sous réserve que les masques et les bonnes pratiques soient prévues.

M. MENUT : L'objet n'est pas d'imposer aux agents des masques. En tout état de cause, rien ne dérogera aux bonnes pratiques. Quel que soit le masque, en revanche, il faudra s'adapter aux mesures nationales.

CORMIER : En ce qui concerne le service prévention, les masques ne sont pour le moment pas une priorité mais seulement recommandés. Quand la distanciation n'est pas respectée alors les masques doivent être mis à disposition.

CGT : Nous pensons que le masque doit être attribué à tout le monde. Les mesures barrière ne sont pas suffisantes. Des agents SPHL sont mis à disposition pour la CAC ? Où est la réciprocité ?

M. MENUT : Ces équipements sont entretenus pour le compte de la CAC. L'ensemble du service n'a pas augmenté son périmètre, c'est une continuité. La CAC rembourse la ville, c'est dans le cadre de la convention de mise à disposition.

CGT : M. Menut, en tant que DGA, vous êtes maintenu également à la CAC ?

M. MENUT : Le conseil d'installation n'est pas prévu et se déroulera après les élections, donc ces 2 fonctions continuent d'être assumées.

**La prochaine réunion se tiendra en présence de Monsieur le Maire, la date sera transmise ultérieurement.**